# Compte rendu de séance Séance du 10 Février 2023

L'an 2023 et le 10 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents: M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes: COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine, MM: BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration : Mme ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel, M. AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents: 13

<u>Date de la convocation</u>: 03/02/2023 **Date d'affichage**: 03/02/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques

#### Objet(s) des délibérations

#### **SOMMAIRE**

Création d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs - 2023-01

La séance débute avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2022.

Création d'un emploi permanent et mise à jour du tableau des effectifs (réf : 2023-01)

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'Agence Postale Communale, la commune de Sennely souhaite créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet (15/35ème) pour exercer les fonctions de gestionnaire de l'agence postale à compter du 01/03/2023.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (15/35ème), de catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire de l'agence postale communale, à compter du 01/03/2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 6°,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de la collectivité territoriale mentionné ci-dessus,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

# DÉCIDE à l'unanimité

#### Article 1:

De créer l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (15/35ème) de catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire de l'agence postale communale,

#### Article 2:

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs joint à la présente délibération, à compter du 10/02/2023.

#### Article 3:

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

#### Article 4:

De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 1 an renouvelable expressément, dans la limite de 3 ans.

#### Article 5:

De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

#### Article 6:

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

#### Article 7:

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses:**

#### Subvention départementale

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a obtenu pour le financement de la seconde tranche de travaux de rénovation du réseau EP une subvention de 90 k€ par le Département.

# Chemin des Bâtes

Monsieur le Maire indique qu'une pétition a été déposée par les habitants du chemin des Bâtes pour signaler le passage régulier et nombreux de poids lourds. Un arrêté municipal a été pris pour réglementer la circulation sur le chemin à 5T maximum. L'accès à des véhicules plus importants devra rester exceptionnel et une demande d'autorisation devra être présentée à la mairie avec possibilité d'état des lieux préalable. Un courrier sera adressé à chaque habitant du chemin pour les informer.

# Réhabilitation du réseau d'eau

Monsieur le maire fait un point d'avancement des travaux en cours de réhabilitation du réseau d'eau potable 1ère tranche. Les travaux du réseau principal ont été réalisés. Les connexions

sur les différents secteurs sont en cours. La 2ème tranche ayant été prévue en phase optionnelle pour la maîtrise d'oeuvre et pour le marché de travaux, elle pourra être lancée dès la 1ère terminée.

## Etude hydraulique par le SEBB

Monsieur le Maire informe les élus que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) a prévu dans son budget une étude hydraulique sur la commune suite aux inondations. Un appel d'offres a été lancé mais aucune réponse reçue. Une prise de contact a été faite auprès du CEREMA pour disposer d'une expertise.

#### Fibre optique

Monsieur le Maire a demandé au Département un point sur le développement de la fibre sur la commune. Il en ressort qu'à ce jour, il y a 392 logements recensés sur le territoire de la commune de Sennely. 281 de ces logements sont raccordables, il reste donc 111 logements à rendre éligible.

La majeure partie des logements sont raccordés sur l'armoire située rue de la Forêt. Toutefois quelques logements de la commune sont sur d'autres armoires; 2 sur 2 armoires différentes à Ménestreau et 1 sur une armoire à Vannes. Il y a 97 logements raccordés à la fibre soit 25% des logements recensés.

Pour mémoire, l'objectif contractuel de Loiret Fibre est que 100% des logements du projet soient raccordables au 31 décembre 2023.

## **Camping municipal**

Monsieur le Maire indique que la recherche d'un gérant est en cours. Une analyse des candidatures a été réalisée. 10 dossiers ont été présélectionnés. Les entretiens sont en cours.

#### Château d'eau

Monsieur Bouquin explique aux élus que 2 pompes de 60 m3 sont utilisées pour distribuer l'eau potable. Une des 2 pompes est à remplacer. Un devis a été réalisé : 12 k€. Un second devis a été demandé pour pouvoir comparer.

## **SMICTOM**

Monsieur Garrido informe l'assemblée que les discussions sur l'intégration des 3 communes Ligny, Ardon, Jouy dans le syndicat ont été reprises.

Une nouveauté arriverait en 2024 : la collecte de biodéchets.

### Tir à l'arc

Une initiation à la pratique du tir à l'arc est proposée. Le projet sera travaillé/coordonné par Monsieur Bleuse.

# Fête de la musique 2023

Elle est prévue le 17 juin 2023. L'organisation sera travaillée par la commission Vie Associative, Culture, Sports, Tourisme et Loisirs. Madame Villey sera en charge de la coordination. Une date de réunion de la commission sera proposée pour travailler ce projet.

# 14 juillet 2023

Monsieur le Maire demande de faire chiffrer un feu d'artifice avec artificiers. Il faudra demander aux pompiers si un bal est envisageable. Une prise de contact avec le centre équestre sera également faite pour l'après-midi du 14 juillet.

# Antenne Orange sur le château d'eau

Monsieur le Maire indique aux élus que le contrat bail qui nous lie avec Orange pour les antennes implantées sur le château d'eau prend fin le 31/12/2023. Dans la perspective où la commune souhaite que toutes les antennes soient installées sur le nouveau pylône, 2 choix sont exposés : soit le contrat

bail est renouvelé pour 12 ans avec possibilité de résiliation 2 ans avant, soit la commune indique qu'elle ne souhaite pas renouveler pour 12 ans et dans ce cas, le contrat n'est renouvelé que pour 6 ans avec toujours la possibilité de résilier 2 ans avant soit en décembre 2027. Monsieur le Maire prendra contact avec Orange pour savoir s'ils seront intéressés de s'implanter sur le nouveau pylône. Une décision pourra être prise après ce contact.

#### Charte de l'élu local

Lors des élections municipales partielles, il a été oublié de transmettre la charte de l'élu local aux nouveaux élus. Monsieur de Dreuzy procède donc à la lecture et à la distribution de cette charte aux nouveaux élus ainsi qu'aux anciens pour rappel.

#### Trait d'Union 2023

Madame Collet indique qu'une version finale est en relecture. L'impression est envisagée pour le 25 ou 26 février. La distribution sera assurée par les élus dans les jours qui suivent.

#### **Nouveau Site Internet**

Madame Collet indique que le travail sur le contenu du site est presque terminé. Une formation va être programmée pour les élus de la commission communication et pour la secrétaire de mairie.

# **Bibliothèque**

Madame Collet informe que la bibliothèque participera à la Foire de Printemps du 26 mars prochain.

#### **Ecole de Souvigny**

Madame Martin informe qu'un partenariat avec l'ITEP de Cercay et l'école de Souvigny a été signé.

#### **Prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le vendredi 24 mars 2023 à 19h30.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 24/03/2023

Le Secrétaire de séance, M. BOUQUIN Jean-Jacques Le Maire, Philippe de DREUZY